Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 064-200087567-20261013-CA20261013_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; M. UGALDE, 1er Vice-Président ; Mme BEOBIDE, 2ème Vice-Présidente ; Mmes ARHANCET, ECHEVERRIA, MOUNIOS ADURRIAGA, THOMAS ; MM. ETCHEGARAY, ETCHEPAREBORDE

EXCUSÉS : MM. ETCHEBEST, MATON

POUVOIRS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BEOBIDE

O/J N°27 – FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE – ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Vu le budget primitif du budget Annexe de la Régie Autonome – Orchestre Symphonique du Pays Basque adopté le 10 mars 2026.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits de charges et de produits spécifiques afin de permettre la régularisation des mandats et des titres émis au titre de l'exercice précédent ;

Il est demandé au Conseil d'Administration après en avoir délibéré d'adopter la décision modificative n° 01 du budget Annexe de la Régie Autonome – Orchestre Symphonique du Pays Basque tel que présentée ci-après :

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY

Régie autonome Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 064-200087567-20261013-CA20261013_27-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
67	**Charges Spécifiques**	**50**	**77**	**Produits Spécifiques**	**50**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	50	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	50
	TOTAL DEPENSES REELLES :	**50**		**TOTAL RECETTES REELLES :**	**50**
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT :	**50**		**TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT :**	**50**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ